



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service

d'Information

Paris, 2002-09-01

Service d'Information 2002, No. 9

SOMMAIRE

- [2002/139](#) - Premier signalement de *Diabrotica virgifera virgifera* en France
- [2002/140](#) - Détails supplémentaires sur *Diabrotica virgifera virgifera* en Autriche
- [2002/141](#) - Premier signalement de *Globodera pallida* en Hongrie
- [2002/142](#) - Premier signalement de *Bactrocera zonata* en Iran
- [2002/143](#) - Prospections 2001 sur *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum* en Allemagne
- [2002/144](#) - *Synchytrium endobioticum* à nouveau trouvé sur l'Ile du Prince Edouard (Canada)
- [2002/145](#) - Incident phytosanitaire: le potato spindle tuber pospiviroid trouvé et éradiqué en France
- [2002/146](#) - Un tospovirus à nouveau trouvé en Norvège
- [2002/147](#) - *Liriomyza huidobrensis* à nouveau trouvé en Norvège
- [2002/148](#) - *Erwinia amylovora* à nouveau trouvé en Norvège
- [2002/149](#) - Absence du *Pepino mosaic potexvirus* en Estonie
- [2002/150](#) - Plantes exotiques envahissantes en Allemagne
- [2002/151](#) - Résolution du Conseil de l'OEPP sur les espèces exotiques envahissantes
- [2002/152](#) - Nouvelles Normes OEPP approuvées par le Conseil de l'OEPP en septembre 2002
- [2002/153](#) - Modifications des listes de quarantaine A1 et A2 de l'OEPP
- [2002/154](#) - Rapports de l'OEPP sur les notifications de non conformité (détection d'organismes nuisibles réglementés)



OEPP *Service d'Information*

2002/139 Premier signalement de *Diabrotica virgifera virgifera* en France

L'ONPV française a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que la présence de *Diabrotica virgifera virgifera* en France a été confirmée en 2002-08-21 par le Laboratoire national d'entomologie, Montpellier. Les premiers spécimens ont été piégés en 2002-08-19, près des aéroports du Bourget et de Roissy (région Ile de France). *D. virgifera virgifera* a depuis été aussi capturé près de l'aéroport d'Orly, dans la même région. Un décret de lutte obligatoire a été immédiatement pris et a été publié officiellement. Plusieurs zones ont été définies autour des sites où le ravageur a été détecté: une zone de quarantaine (dans un rayon de 5 km autour du site de détection), une première zone tampon (dans un rayon de 10 km) et une deuxième zone tampon (dans un rayon de 40 km). Dans ces zones, le monitoring sera intensifié pour déterminer l'étendue exacte de l'infestation. Dans la zone de quarantaine, les mesures suivantes sont prises: restrictions sur le mouvement du maïs vert et des machines agricoles, récolte du maïs seulement après le 1er octobre, rotation culturale obligatoire, contrôle des graminées adventices, traitements insecticides contre les adultes (pendant la première année suivant la découverte) et ensuite contre les larves et les adultes. Dans la première zone tampon, la rotation culturale et des traitements insecticides doivent être appliqués. Enfin, dans la deuxième zone tampon, seule la rotation culturale est exigée. La situation de *D. virgifera virgifera* en France peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé pour la première fois en août 2002, près des aéroports du Bourget, de Roissy et d'Orly (Ile de France), faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source: **ONPV de France, 2002-08.**

Arrêté du 22 août 2002 relatif à la lutte contre *Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte. Journal Officiel 196 du 23 Août 2002, p 14097.

Mots clés supplémentaires: signalement nouveau

Codes informatiques: DIABVI, FR

2002/140 Détails supplémentaires sur *Diabrotica virgifera virgifera* en Autriche

En Autriche, *Diabrotica virgifera virgifera* (Liste A2 de l'OEPP) a récemment été trouvé par l'ONPV (voir aussi le RS 2002/109 de l'OEPP) dans des pièges à phéromone dans des champs de maïs des municipalités d'Andau, Deutsch Jarndorf, Nickelsdorf et Kittsee (district de Neusiedl am See, Bundesland de Burgenland), et dans la municipalité de Berg (district de Bruck an der Leitha, Bundesland de Niederösterreich). Tous ses sites se trouvent près de la frontière slovaque et d'endroits où ce ravageur a été trouvé l'année dernière en Slovaquie. Des pièges supplémentaires ont été mis en place vers l'ouest pour continuer le monitoring du ravageur. Le mouvement de maïs vert à partir des parcelles infestées a été immédiatement interdit. La campagne d'information, déjà commencée l'année dernière, sera intensifiée. Pour



OEPP *Service d'Information*

le prochaine période de végétation, d'autres mesures phytosanitaires seront prises au niveau régional, y compris la rotation culturale obligatoire et le traitement obligatoire des cultures. La situation de *D. virgifera virgifera* en Autriche peut être décrite ainsi: **Présent, dans quelques localités de Burgenland et Niederösterreich, faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source: ONPV d'Autriche, 2002-08.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: DIABVI, AT

2002/141 Premier signalement de *Globodera pallida* en Hongrie

L'ONPV de Hongrie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que *Globodera pallida* (Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2001 pendant des inspections de parcelles faisant l'objet d'une lutte officielle en raison de la présence de *G. rostochiensis*. Des kystes de *G. pallida* ont été trouvés dans des parcelles chez 5 agriculteurs à 3 endroits du comté de Pest (Alsónémedi, Bugyi, Nyársapát), correspondant au total à une zone infestées de 8 ha. La zone infestée fait l'objet d'une lutte officielle. Des actions phytosanitaires ont été prises pour contenir le ravageur conformément aux provisions de la réglementation phytosanitaire hongroise [article 1.1.2 du Décret ministériel 7/2001 (I.17) FVM] qui est conforme à la Directive du Conseil de l'UE 69/465/EEC sur les nématodes à kystes de la pomme de terre. Les prospections nationales se poursuivront en 2002. La situation de *G. pallida* en Hongrie peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé pour la première fois en 2001 à 3 sites de production dans le comté de Pest.**

Source: ONPV de Hongrie, 2002-08.

Mots clés supplémentaires: signalement nouveau

Codes informatiques: HETDPA, HU

2002/142 Premier signalement de *Bactrocera zonata* en Iran

La présence de *Bactrocera zonata* (Liste A1 de l'OEPP) en Iran a été récemment confirmée dans une zone limitée du sud du pays. L'ONPV iranienne déclare que ce ravageur est sous contrôle. Il s'agit du premier signalement de *B. zonata* en Iran.

Source: Communication personnelle avec Dr K. Alrouechdi, FAO/SNEA-Tunis, 2002-08-12.

Mots clés supplémentaires: signalement nouveau

Codes informatiques: DACUZO, IR



OEPP *Service d'Information*

2002/143 Prospections 2001 sur *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum* en Allemagne

L'ONPV d'Allemagne a récemment communiqué la situation de *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum* (tous deux organismes de quarantaine OEPP A2 de l'OEPP) basée sur les résultats des prospections 2001.

- ***Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus***

Une prospection sur la pourriture annulaire de la pomme de terre a été effectuée pendant la période de production 2001, conformément à la Directive du Conseil de l'UE 93/85/EEC. 16985 échantillons au total ont été testés au laboratoire pour la pourriture annulaire. Des échantillons ont été pris sur des pommes de terre de semence (11321 échantillons), des pommes de terre de consommation (4578 échantillons), des banques de gènes, du matériel de sélection variétale et des pommes de terre commercialisées. Des analyses approfondies ont été conduites pour retrouver l'origine et la relation entre les infections. La pourriture annulaire a été trouvée dans 11 cas dans la production de pommes de terre de semences et dans 27 cas dans des pommes de terre de consommation. Comme pour les années précédentes, des mesures de lutte conformes à la Directive du Conseil de l'UE 93/85/EEC ont été prises. La situation de la pourriture annulaire en Allemagne s'est significativement améliorée en 2001 à tous points de vue (nombre de Länder, lieux de production, lots et cas concernés) par rapport aux années précédentes. Ceci peut être attribué à l'application systématique de mesures d'éradication et à l'amélioration des échanges d'information.

L'ONPV d'Allemagne déclare ainsi la **situation de *C. michiganensis* subsp. *sepedonicus*: Présent dans certaines zones avec une prévalence faible, soumis à éradication.**

- ***Ralstonia solanacearum***

Une prospection sur la pourriture brune de la pomme de terre a été effectuée pendant la période de production 2001, conformément à la Directive du Conseil de l'UE 98/57/EC. 16859 échantillons au total ont été testés pour la pourriture brune. Des échantillons ont été prélevés sur des pommes de terre de semence (11144 échantillons), des pommes de terre de consommation (4629 échantillons), des banques de gènes, du matériel de sélection variétale et des pommes de terre commercialisées. Dans quatre Länder, 51 échantillons de *Solanum dulcamara* et d'eau de rivières ont été testés pour la pourriture brune. Les pommes de terre de semence n'étaient pas infectées par *R. solanacearum*. Une infection a été trouvée dans quatre cas sur des pommes de terre de consommation. Des analyses approfondies ont été effectuées pour retrouver l'origine des infections, qui n'a pas pu être clarifiée pour trois de ces cas. Dans le quatrième cas, la source de l'infection était très probablement des eaux de surface contaminées utilisées pour l'irrigation.

L'ONPV d'Allemagne déclare ainsi la **situation de *Ralstonia solanacearum*: Transitoire, cas isolés; soumis à éradication.**

Source: ONPV d'Allemagne, 2002-08.

Mots clés supplémentaires: signalements détaillés

Codes informatiques: CORBSE, PSDMSO, DE



OEPP *Service d'Information*

2002/144 *Synchytrium endobioticum* à nouveau trouvé sur l'Ile du Prince Edouard (Canada)

En octobre 2000 (RS 2000/167 de l'OEPP), *Synchytrium endobioticum* (Liste A2 de l'OEPP) avait été détecté dans une parcelle de pommes de terre de l'Ile du Prince Edouard (Canada). Des mesures phytosanitaires strictes ont été mises en place, parmi lesquelles des restrictions sur le mouvement des pommes de terre à l'intérieur d'une zone tampon, une surveillance et des programmes de certification. En septembre 2002, le champignon a été détecté dans deux autres parcelles situées à proximité de la première découverte. Les pommes de terre des deux champs infestés ont été récoltées uniquement pour la transformation. Au cours des 2 dernières années, 11600 échantillons de sol ont été analysés, 8400 inspections ont été conduites et 7000 champs ont été déclarés exempts de *S. endobioticum*. La situation de *S. endobioticum* au Canada peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé seulement dans 3 parcelles sur l'Ile du Prince Edouard, soumis à éradication.**

Source: ProMED postings of 2002-09-04 & 2002-09-06.
Potato wart disease – Canada (Prince Edward Island) (1 & 2)
<http://www.promedmail.org>

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: SYNCEN, CA

2002/145 Incident phytosanitaire: le potato spindle tuber pospiviroid trouvé et éradiqué en France

Dans le cadre d'un programme de sélection variétale, quatre cultivars de pomme de terre africains (*Solanum tuberosum* cv. Mabondo 2, Mabondo, 21, Kirundo et Sangema) ont été importés de Belgique et étudiés dans une station de sélection variétale de Bretagne (France) pour la production de minitubercules. Ces cultivars ont en particulier été testés pour la présence de viroïdes et de phytoplasmes. Au milieu de janvier 2001, le cultivar Mabondo 2 a été trouvé infecté par le potato spindle tuber pospiviroid (PSTVd - Liste A2 de l'OEPP). Des mesures d'éradication ont été prises, le lot de pommes de terre concerné a été détruit et tous les autres lots susceptibles d'avoir été en contact avec celui-ci ont été testés et trouvés exempts du viroïde. Une notification d'interception a été envoyée à la Belgique. En retour, la France a été informée qu'une autre station de sélection variétale du nord de la France avait aussi reçu les mêmes quatre cultivars africains à des fins de collection. De mars à avril 2001, 88 clones de pomme de terre *in vitro* de la station de sélection variétale ont été testés. Le PSTVd a été détecté dans 9 clones, dont plusieurs étaient déjà cultivés et multipliés sous serre. Il a été immédiatement décidé de mettre en place un programme de test du matériel de pomme de terre issu de la station de sélection variétale (deux premières générations de multiplication), cultivées sous serre ou en plein champ. En outre, du matériel d'une autre collection de pommes de terre a été testé. 5000 tests ont été effectués. Pour le matériel de



OEPP *Service d'Information*

pomme de terre cultivé sous serre: le PSTVd a été trouvé dans 14 serres, situées dans les régions Nord Pas de Calais, Haute Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Ile de France. Pour le matériel de pomme de terre cultivé en plein champ: le PSTVd a été trouvé dans 17 clones cultivés dans 14 exploitations agricoles (correspondant à 14 parcelles) situées dans les mêmes régions que ci-dessus (sauf Ile de France). Des actions phytosanitaires ont été immédiatement prises: destruction de tout le matériel infecté (y compris les pommes de terre cultivées à proximité des champs infectés), interdiction du mouvement de tout le matériel de pomme de terre de pré-base et de base produit dans le nord dans l'attente de tests supplémentaires. D'octobre 2001 à février 2002, 68500 analyses ont été effectuées sur tous les lots de pommes de terre de semence de pré-base et de base. Sur le matériel de pré-base, aucune infection n'a été trouvée mais 7 lots de matériel de base ont été trouvés infectés. Des mesures d'éradication ont été appliquées à ces lots. L'origine de l'infection n'a pas pu être retrouvée. L'ONPV française considère à ce jour que le PSTVd a été éradiqué. Cependant, un programme de surveillance comprenant 20000 tests est mis en place pour confirmer l'absence du PSTVd dans la récolte de pommes de terre 2002.

La situation du potato spindle tuber pospiviroid en France peut être décrite ainsi: **Absent, trouvé dans quelques lots de pommes de terre importés, éradiqué.**

Source: ONPV de France, 2002-08

Mots clés supplémentaires: incident phytosanitaire, éradication

Codes informatiques: PSTVd, FR

2002/146 Un tospovirus à nouveau trouvé en Norvège

En juillet 2002, un tospovirus (apparemment la distinction entre le *Tomato spotted wilt tospovirus* (TSWV) et l'*Impatiens necrotic spot tospovirus* (INSV) - tous deux sur la Liste A2 de l'OEPP - n'a pas été faite) a été détecté dans une serre produisant des plantes en pot dans le sud-est de la Norvège (comté d'Østfold). Le virus a été trouvé sur des plants de *Kalanchoe*, *Verbena*, *Cyclamen* et *Impatiens*. Toutes les plantes infestées ont été immédiatement détruites pour éradiquer le pathogène. Au cours des cinq dernières années, le TSWV/INSV a été trouvé à 21 reprises dans des serres norvégiennes. Dans tous les cas, des mesures d'éradication ont été mises en oeuvre et la dissémination ultérieure du pathogène a été évitée.

Source: ONPV de Norvège.

Web site of the Norwegian Agricultural Inspection Service.

Tospovirus (TSWV/INSV) detected in Southeastern Norway, press release of 2002-08-14.

http://www.landbrukstilsynet.no/dokument_eng.cfm?m_id=163&d_id=1361

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: INSV, TSWV, NO



OEPP *Service d'Information*

2002/147 *Liriomyza huidobrensis* à nouveau trouvé en Norvège

Le RS 2002/111 de l'OEPP signalait la découverte de *Liriomyza huidobrensis* (Liste A2 de l'OEPP) dans quelques serres de Norvège, après 7 ans d'absence. A la date d'août 2002, *L. huidobrensis* avait été trouvé dans des serres et des commerces de plantes de 15 comtés de Norvège. Dans tous les lieux infestés, le Service d'inspection agricole a décrété des mesures pour éradiquer le ravageur. Le monitoring du ravageur se poursuit. La situation de *L. huidobrensis* en Norvège peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé dans quelques serres (dans 15 comtés), soumis à éradication.**

Source: **Source: ONPV de Norvège.**
Norwegian Agricultural Inspection Service Web site. South American leaf miner in Norway - update. Press release of 2002/07/04, updated, 2002/08/07.
http://www.landbrukstilsynet.no/dokument_eng.cfm?m_id=163&d_id=1355

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: LIRIHU, NO

2002/148 *Erwinia amylovora* à nouveau trouvé en Norvège

En juillet 2002, le Service d'inspection agricole norvégien a détecté le feu bactérien (*Erwinia amylovora* – Liste A2 de l'OEPP) à plusieurs endroits sur la côte sud-ouest de la Norvège. Deux ans plus tôt, *E. amylovora* avait été détecté dans la même région dans les comtés de Rogaland et Hordaland. L'application des mesures d'éradication s'est poursuivie et comprend des prospections pour localiser les zones infestées, la destruction de toutes les plantes infectées et des plantes-hôtes situées à proximité, et des restrictions sur le mouvement des ruches.

La situation d'*E. amylovora* en Norvège peut être décrite ainsi: **Présent, trouvé à quelques endroits de la côte sud-ouest, soumis à éradication.**

Source: **Source: ONPV de Norvège.**
Norwegian Agricultural Inspection Service Web site. Fire blight found in southwestern Norway. Press release of 2002/08-07.
http://www.landbrukstilsynet.no/dokument_eng.cfm?m_id=163&d_id=1348

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: ERWIAM, NO

2002/149 Absence du *Pepino mosaic potexvirus* en Estonie

Les prospections se sont poursuivies en Estonie pour rechercher le *Pepino mosaic potexvirus* (Liste d'alerte de l'OEPP). Des producteurs de tomates de 6 districts ont été inspectés et 18



OEPP *Service d'Information*

échantillons ont été testés au site de production à l'aide de kits de diagnostic. Le *Pepino mosaic potexvirus* n'a pas été trouvé. La situation du *Pepino mosaic potexvirus* en Estonie peut être décrite ainsi: **Absent confirmé par prospections.**

Source: ONPV d'Estonie, 2002-08.

Mots clés supplémentaires: absence

Codes informatiques: PEPMV, EE

2002/150 Plantes exotiques envahissantes en Allemagne

L'ONPV d'Allemagne a aimablement transmis au Secrétariat de l'OEPP une liste de plantes exotiques envahissantes. Cette liste repose sur une publication de Kowarik (2002) et présente les plantes qui posent problème en Allemagne et font l'objet d'une lutte spécifique ou de mesures d'éradication dans certains biotopes ou habitats. Cette liste ne prétend pas être complète.

Espèce

Origine

<i>Bunias orientalis</i> (Brassicaceae)	Europe de l'est
<i>Cyperus esculentus</i> (Cyperaceae)	Asie de l'est
<i>Reynoutria japonica</i> (Polygonaceae)	Asie de l'est
<i>Fallopia sachalinensis</i> (Polygonaceae)	Asie de l'est
<i>Fallopia x bohémica</i> (Polygonaceae)	Hybride, parents d'Asie de l'est
<i>Helianthus tuberosus</i> (Asteraceae)	Amérique du nord
<i>Heracleum mantegazzianum</i> (Apiaceae)	Caucase
<i>Impatiens glandulifera</i> (Balsaminaceae)	Himalaya
<i>Prunus serotina</i> (Rosaceae)	Amérique du nord
<i>Robinia pseudacacia</i> (Fabaceae)	Amérique du nord
<i>Rosa rugosa</i> (Rosaceae)	Asie de l'est
<i>Solidago canadensis</i> (Asteraceae)	Amérique du nord
<i>Solidago gigantea</i> (Asteraceae)	Amérique du nord
<i>Spartina anglica</i> (Poaceae)	Hybride, un parent d'Amérique du nord
<i>Vaccinium corymbosum x angustifolium</i> (Ericaceae)	Hybride, parents d'Amérique du nord

Source: ONPV d'Allemagne, 2002-08.

Kowarik, I. (2002) Biologische Invasionen in Deutschland: zur Rolle nichteinheimischer Pflanzen. Neobiota (1) (in press); adapted by Department of Plant Health, Federal Biological Research Center for Agriculture and Forestry, Braunschweig, Germany.

Mots clés supplémentaires: plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques: DE



OEPP *Service d'Information*

2002/151 Résolution du Conseil de l'OEPP sur les espèces exotiques envahissantes

Lors de sa dernière session en 2002-09-17/18, le Conseil de l'OEPP a adopté la résolution suivante sur les espèces envahissantes développée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire.

"Le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire rappelle les conclusions du Groupe d'étude exploratoire de la CIMP sur les aspects phytosanitaires des OGM, de la biosécurité et des espèces envahissantes (FAO, Rome, 2000-06-13/16), adoptées par la 3ème session de la CIMP en 2001-04, selon lesquelles:

'les espèces qui peuvent être envahissantes et qui ont une incidence directe ou indirecte sur les végétaux ou les produits d'origine végétale ou qui peuvent être utilisées comme agents de lutte biologique devraient être évaluées, suivies et gérées si nécessaire conformément aux dispositions de la CIPV et aux normes.' (para. 13)

et que des espèces

'qui sont absentes (non présentes) d'une zone (ou qui, si elles sont présentes, sont limitées dans leur répartition et assujetties aux mesures de lutte officielles) doivent être considérées comme des organismes de quarantaine et assujetties à des mesures conformément aux dispositions de la CIPV et aux normes.' (para. 14).

Les secteurs d'activité des ONPV qui sont pertinentes pour les espèces exotiques envahissantes affectant les plantes sont:

- mise en place de cadres juridiques et réglementaires;
- évaluation et gestion des risques;
- protection des zones qui peuvent être menacées;
- application de mesures visant à empêcher l'introduction involontaire;
- certification concernant l'application de procédures de gestion des risques;
- évaluation et gestion de l'introduction volontaire
- échange d'informations scientifiques et réglementaires
- coopération entre les pays pour limiter l'incidence
- détection, lutte et éradication pour les plantes cultivées et sauvages (para 17).

Le Groupe de travail élabore par conséquent un programme de travail OEPP dans ce domaine. Pour la mise en oeuvre de ce programme, l'Organisation a besoin du soutien technique et d'informations des ONPV des pays membres de l'OEPP.

L'OEPP encourage les ONPV des pays membres de l'OEPP à être actives dans les secteurs mentionnés ci-dessus et à coopérer le cas échéant avec les autorités responsables de la protection de l'environnement."

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2002-09**



OEPP *Service d'Information*

2002/152 Nouvelles Normes OEPP approuvées par le Conseil de l'OEPP en septembre 2002

Lors de sa dernière session en 2002-09-17/18, le Conseil de l'OEPP a adopté les Normes OEPP nouvelles ou révisées suivantes.

Normes OEPP sur les mesures phytosanitaires

Mesures phytosanitaires générales (série PM 1)

- PM 1/2(11) Listes A1 et A2 d'organismes de quarantaine de l'OEPP (voir aussi le RS 2002/153)

Protocoles de diagnostic pour les organismes réglementés (séries PM 7)

- PM 7/14(1) *Ceratocystis fimbriata* f. sp. *platani*
PM 7/15(1) *Ciborinia camelliae*
PM 7/16(1) *Fusarium oxysporum* f.sp. *albedinis*
PM 7/17(1) *Guignardia citricarpa*
PM 7/18(1) *Monilinia fructicola*
PM 7/19(1) *Helicoverpa armigera*

Systèmes de lutte nationaux réglementaires (série PM 9)

- PM 9/1(1) *Bursaphelenchus xylophilus* et ses vecteurs: procédures de lutte officielle

Normes OEPP sur les produits phytosanitaires

Evaluation biologique des produits phytosanitaires (série PP 1):

- PP 1/1(4) Maladies foliaires de la betterave sucrière (révisée)
PP 1/18(3) Maladies de conservation des pommes entreposées (révisée)
PP 1/54(3) *Botrytis* spp. sur cultures légumières (révisée)
PP 1/78(3) Maladies des racines, des tiges, des feuilles et des gousses du colza (révisée)
PP 1/107(3) *Ceutorhynchus assimilis* (révisée)
PP 1/213(2) Analyse du risque de résistance (révisée)
PP 1/219(1) *Ceutorhynchus napi* et *C. pallidactylus* (*quadridens*) sur colza
PP 1/220(1) *Dasyneura brassicae*
PP 1/221(1) Maladies foliaires des plantes ornementales non ligneuses
PP 1/222(1) Maladies de conservation des fruits à noyau entreposés

Bonne pratique phytosanitaire (série PP 2):

- PP 2/1(2) Principes de bonne pratique phytosanitaire (révisée)

Ces normes sont maintenant en cours de publication et seront disponibles dans les prochains mois dans le *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin* et sous forme de normes individuelles.

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2002-09**



OEPP *Service d'Information*

2002/153 Modifications des listes de quarantaine A1 et A2 de l'OEPP

Lors de sa dernière session en 2002-09-17/18, le Conseil de l'OEPP a approuvé les modifications suivantes des listes de quarantaine A1 et A2 de l'OEPP (Norme OEPP PM 1/2(11))

Additions sur la Liste A1 de l'OEPP:

Bactrocera zonata
Diabrotica speciosa
Gibberella circinata
Limonius californicus
Melanotus communis

Additions sur la Liste A2 de l'OEPP:

Aeolesthes sarta
Dendrolimus sibiricus
Scolytus morawitzi
Tecia solanivora
Tetropium gracilicorne
Xylotrechus altaicus

Transfert de la Liste A1 vers la Liste A2 de l'OEPP:

Heterodera glycines

Source: **Secrétariat de l'OEPP, 2002-09**



OEPP *Service d'Information*

2002/154 Rapports de l'OEPP sur les notifications de non conformité (détection d'organismes nuisibles réglementés)

Le Secrétariat de l'OEPP a rassemblé les notifications de non conformité (selon les termes de la NIMP FAO no. 13) pour 2002 reçues depuis le précédent rapport (RS 2002/121 de l'OEPP) des pays suivants: Allemagne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Lorsqu'un envoi a été réexporté et que le pays d'origine n'est pas connu, le pays ré-exportateur est indiqué entre parenthèses. Une astérisque (*) indique que le Secrétariat de l'OEPP n'avait pas connaissance de la présence de l'organisme nuisible dans ce pays. Le Secrétariat de l'OEPP a sélectionné les notifications de non conformité faites en raison de la détection d'organismes nuisibles réglementés. Les autres notifications de non conformité dues à des marchandises interdites, des certificats non valides ou manquants, ne sont pas indiquées. Il faut souligner que ce rapport n'est que partiel car de nombreux pays OEPP n'ont pas encore envoyé leurs notifications.

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<i>Ambrosia</i>	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Hongrie	Pologne	1
	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	8
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Ukraine	Lituanie	1
<i>Anarsia lineatella</i>	<i>Prunus persica</i>	Fruits	Grèce	Pologne	3
<i>Bemisia tabaci</i>	<i>Ajuga, Viola</i>	Boutures	Israël	Royaume-Uni	1
	<i>Euphorbia pulcherrima</i>	Boutures	Kenya	Suède	1
	<i>Euphorbia pulcherrima</i>	Boutures	Pays-Bas	Royaume-Uni	2
	<i>Hibiscus rosa-sinensis</i>	Plantes en pot	Italie	Royaume-Uni	2
	<i>Hibiscus rosa-sinensis</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
	<i>Hygrophila augustifolia</i>	Plantes d'aquarium	Singapour	Royaume-Uni	1
	<i>Hypericum androsaemum</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
	<i>Solidago hybrida</i>	Fleurs coupées	Israël	Royaume-Uni	5
	<i>Solidago hybrida</i>	Fleurs coupées	Espagne	Royaume-Uni	5
<i>Dialeurodes citri</i>	<i>Citrus hystrix</i>	Feuillage coupé	Thaïlande	Royaume-Uni	1
<i>Ditylenchus dipsaci</i>	<i>Narcissus</i>	Bulbes	Royaume-Uni	Pays-Bas	1
<i>Frankliniella occidentalis</i>	<i>Alstroemeria</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	1
	<i>Cyclamen persicum</i>	Plantes en pot	Pays-Bas	Lituanie	1
	<i>Dendranthema</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	3
	<i>Dianthus</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	8
	<i>Gypsophilla</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	1
	<i>Helianthus annuus</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	1
	Plantes ornementales	Plantes en pot	Pays-Bas	Pologne	2
	<i>Rosa</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	6
	<i>Rosa, Dianthus</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Lituanie	2
<i>Globodera pallida</i>	<i>Solanum tuberosum</i>	Pommes de terre consom.	Chypre	Allemagne	1



OEPP *Service d'Information*

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
<i>Helicoverpa armigera</i>	<i>Dianthus</i>	Fleurs coupées	Espagne	Royaume-Uni	2
	<i>Pisum sativum</i>	Légumes	Zambie	Pays-Bas	1
<i>Herpetogramma bipunctalis, Spoladea recurvalis, Ferrisia virgata, Liriomyza</i>	<i>Amaranthus caudatus</i>	Légumes	Sierra Leone	Royaume-Uni	1
<i>Leptinotarsa decemlineata</i>	<i>Solanum tuberosum</i>	Pommes de terre consom.	Autriche	Royaume-Uni	1
<i>Liriomyza huidobrensis</i>	<i>Dendranthema</i>	Plantes en pot	Pays-Bas	Norvège	2
	<i>Gypsophilla</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
	<i>Pisum sativum</i>	Légumes	Zambie	Pays-Bas	1
	<i>Zinnia augustifolia</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
<i>Liriomyza trifolii</i>	<i>Dendranthema</i>	Fleurs coupées	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
<i>Phytophthora ramorum</i>	<i>Rhododendron</i>	Plantes en pot	Pays-Bas	Royaume-Uni	2
	<i>Rhododendron catawbiense</i>	Plantes en pot	Pays-Bas	Suède	1
	<i>Rhododendron catawbiense</i>	Plantes en pot	Etats-Unis	Suède	1
	<i>Viburnum bodnantse</i>	Vég. pour plantation	Pays-Bas	Royaume-Uni	1
<i>Puccinia horiana</i>	<i>Dendranthema</i>	Plantes en pot	Pays-Bas	Norvège	1
<i>Rhizopertha Dominique</i>	<i>Secale cereale</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	1
	<i>Triticum aestivum</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	1
<i>Sitophilus oryzae</i>	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	1
<i>Thrips palmi</i>	<i>Solanum</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	1
	<i>Solanum, Momordica</i>	Légumes	Rép. dominicaine	Royaume-Uni	1
<i>Tomato yellow leaf curl begomovirus</i>	<i>Lycopersicon esculenta</i>	Vég. pour plantation	Espagne	France	1
<i>Tribolium</i>	<i>Hordeum vulgare</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	1
	<i>Hordeum vulgare</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	2
	<i>Secale cereale</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	3
	<i>Triticum aestivum</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	5
	<i>Triticum aestivum</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	1
	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	1
	<i>Zea mays</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	1
<i>Tribolium, Oryzaephilus surinamensis</i>	<i>Hordeum vulgare</i>	Denrées stockées	Rép. tchèque	Pologne	1
<i>Trogoderma granarium</i>	<i>Hordeum vulgare</i>	Denrées stockées	Slovaquie	Pologne	1
<i>Xiphinema americanum</i>	<i>Osmanthus</i>	Vég. pour plantation	Chine	Pays-Bas	1



OEPP *Service d'Information*

- **Mouches des fruits**

Organisme nuisible	Envoi	Origine	Destination	nb
<i>Ceratitis</i>	<i>Mangifera indica</i>	Cameroun	France	1
	<i>Mangifera indica</i>	Côte d'Ivoire	France	6
<i>Ceratitis anonae, C. rosa</i>	<i>Mangifera indica</i>	Cameroun	France	1
Tephritidae non européennes	<i>Mangifera indica</i>	Cameroun	France	2
	<i>Mangifera indica</i>	Côte d'Ivoire	France	1

- **Bois**

Organisme nuisible	Envoi	Marchandise	Origine	Destination	nb
Bostrichidae (adultes vivants)	Non spécifié	Bois et écorce	Etats-Unis	Danemark	1
Cerambycidae, trous de vers > 3mm	Feuille	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	2
Scolytidae	<i>Pinus sylvestris</i>	Bois et écorce	Belarus	Pologne	1
Siricidae, trous de vers > 3 mm	Feuille	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	1
<i>Trichoferus campestris</i>	<i>Salix</i>	Bois d'emballage	Chine	France	1
Trous de vers > 3 mm	Feuille	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	5
	<i>Larix</i>	Bois	Russie	Finlande	1
	Non spécifié	Bois d'emballage	Chine	Danemark	2
	Non spécifié	Bois d'emballage	Chine	Allemagne	1
	Non spécifié	Bois d'emballage	Singapour	Danemark	1

- **Bonsaïs**

Organisme nuisible	Envoi	Origine	Destination	nb
<i>Meloidogyne javanica</i>	<i>Ehretia</i>	Chine	France	1

Source: Secrétariat de l'OEPP, 2002-09.